



**Groupe de travail « LDG mobilités »  
du 9 octobre 2024  
Les bilans**

Vous trouverez ci-dessous une synthèse des documents du groupe de travail « LDG mobilités » du 9 octobre 2024 qui présentent les éléments de bilan.

**I - Le bilan des LDG mobilités 2024**

Les LDG mobilités ont intégralement été mises en œuvre lors du mouvement du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Au plan national, il y a eu 8572 demandes de vœux traitées et 5639 affectations prononcées, soit un taux de satisfaction de 66%. Le taux est de 76% pour les demandes prioritaires.

Pour les mouvements locaux, il y a eu 8849 demandes et 7550 agents ont reçu une nouvelle affectation locale.

Concernant les inspecteurs, les taux de satisfaction sont de 86% sur les 3 premiers vœux, avec 84% de satisfaction des prioritaires.

À noter que la proportion de recrutement au choix a progressé en 2024 pour atteindre 89% chez les AFIPA, 88% chez les IP, 88% chez les IDIV et 60% chez les inspecteurs.

Concernant les contrôleurs, les taux de satisfactions globaux sont de 79% hors promus et de 87,60% avec les promus. Le taux de satisfaction est de 83% concernant les prioritaires.

À l'issue du mouvement général des contrôleurs au 1<sup>er</sup> septembre 2024, 93 départements étaient ouverts et seulement 3 directions avaient des prioritaires en attente (Martinique, Guadeloupe, La Réunion).

Concernant les agents administratifs, les taux de satisfaction sont globalement de 74,50% (97,5% sur l'un des 3 premiers vœux et 86,3% sur le 1<sup>er</sup> vœu). Le taux de satisfaction des prioritaires n'est que de 63,6%.

À l'issue du mouvement général des agents C au 1<sup>er</sup> septembre 2024, 96 départements étaient ouverts et seulement 3 directions avaient des prioritaires en attente (Martinique, Guadeloupe, La Réunion).

**Retour d'expérience sur la campagne 2024 dans MOUV'RH**

La campagne de mutations 2024 s'est déroulée avec l'application MOUV'RH. Elle a fait l'objet

d'un retour d'expérience basé sur les réponses des agents et trois enquêtes réalisées en juin 2024. Il en ressort que 69% des agents portent une appréciation très satisfaisante sur l'élaboration de leur demande dans l'application.

Suite aux retours d'expériences (gestionnaires nationaux des SRH et directions locales) des améliorations devraient être apportées à l'application pour les prochains mouvements. Le processus de connaissance du résultat de la demande de mutation sera notamment ajusté et une réflexion sera engagée pour améliorer le dispositif en 2025.

## **II - Le bilan de l'expérimentation de la prime d'attractivité 2024 et les perspectives pour 2025**

La DGFIP a expérimenté un dispositif de prime d'attractivité pour favoriser l'installation d'agents sur des postes souffrant d'un déficit d'attractivité.

94 emplois ont été ouverts à ce dispositif en 2024 et 55 ont été pourvus, soit 59% des postes toutes catégories confondues (A+, A, B et C).

La DGFIP tire un bilan positif de ce dispositif et propose de le reconduire en 2025.

### **Rappel :**

Ce dispositif a été mis en place au 31 décembre 2022. Il faut être affecté sur un poste éligible pendant une période de référence d'une durée égale à 5 ans. Le montant de la prime d'attractivité est de 10000 € bruts pour la période de référence. Le versement intervient en trois fois. La prime d'attractivité est imposable à l'impôt sur le revenu.

Un arrêté fixant la liste des postes ouverts à la prime de fidélisation fera l'objet d'une publication au journal officiel.

C'est en 2028, à l'issue du délai de séjour des premiers agents affectés qu'un bilan sera réalisé pour mesurer l'impact du dispositif sur la fidélisation et la baisse du turn-over sur les emplois bénéficiant de cette prime.

## **III - Le bilan de l'élargissement du recrutement au choix aux B et C**

En 2024, le périmètre des emplois au choix a été élargi à 143 emplois B et 3 emplois C. Ils ont été proposés dans le cadre d'un appel à candidatures parallèlement à la campagne annuelle de mutations. Les vœux étaient exprimés dans MOUV'RH.

Sur les 3 emplois C, un seul était vacant. Il a été pourvu par le seul agent candidat. Les 2 autres emplois étaient déjà occupés.

Sur les 13 emplois concernés en DNS et en brigade DIRCOFI hors Île-de-France, 7 étaient à pourvoir. Au final, 5 ont été pourvus. Les 2 derniers n'ont pas recueilli de candidatures.

Sur les 130 emplois implantés en brigades DIRCOFI IDF, 17 étaient à pourvoir au 1<sup>er</sup> septembre 2024. 13 ont été pourvus dont 8 par des agents disposant d'une priorité et/ou d'un critère supplémentaire.